



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rennes, le 14 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Attention aux pratiques abusives de certains magasins de meubles éphémères

Les services de l'État appellent les consommateurs à faire preuve de vigilance face au démarchage téléphonique de magasins d'ameublement qui invitent à venir retirer un cadeau ou participer à une loterie dans leurs locaux.

Ce type de procédé constitue le mode opératoire privilégié de certaines sociétés d'ameublement éphémères, connues pour cibler les personnes âgées et avoir recours à des pratiques commerciales trompeuses et particulièrement agressives :

- cadeaux remis ne correspondant pas aux produits annoncés et se révélant de faible valeur ;
- prix des produits exposés artificiellement gonflés, permettant aux vendeurs d'accorder des remises illusoires pour faire croire aux consommateurs qu'ils font une bonne affaire ;
- gains annoncés dans le cadre de la loterie se transformant automatiquement en un bon d'achat à valoir le jour même sur les articles en vente ;
- pratiques commerciales trompeuses sur la qualité et la provenance des articles mis en vente ;
- pression constante exercée par les vendeurs lors de la négociation commerciale pour inciter les consommateurs à l'achat d'un meuble, même si le consommateur n'en a pas besoin ou n'en veut pas ;
- non-respect du délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature du contrat de vente et obstacle à l'exercice de ce droit par les consommateurs.

Pour rappel : même si l'article a été livré le jour même avec reprise de l'ancien mobilier, la loi autorise la rétractation dans un délai de 14 jours

Tout consommateur s'estimant victime de telles pratiques peut prendre contact avec les enquêteurs de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) d'Ille-et-Vilaine :

- par téléphone : 02 99 29 76 00 (les lundi et mercredi de 14 à 17h)

- par mail : ddpp-ccrf@ille-et-vilaine.gouv.fr

Le préfet d'Ille-et-Vilaine, Emmanuel Berthier, tient à sensibiliser chacun sur de telles démarches abusives.

Soyez particulièrement vigilants lorsque vous êtes démarchés et prenez le temps de la réflexion avant de vous engager.

Service du cabinet

Pôle communication interministérielle

Tél : 02 21 86 20 71

Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle

En semaine à partir de 18 h et le week-end

Tél : 06 79 78 73 41

Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

